



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion restreinte du lundi 1^{er} avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule B

20528818 DIAMANT FUTSAL 2 / LA TOILE 1 du 30/03/2019

Forfait non avisé de LA TOILE 1 (1^{er} forfait).

DIAMANT FUTSAL 2 (3pts – 5 buts).

LA TOILE 1 (-1pt – 0 but).

Régional 3

Poule A

SITUATION DE VILLABE E.S. - 535974

La Section,

Après lecture de la décision de la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football réunie le 22/03/2019,

Considérant que l'équipe de VILLABE E.S. a régularisé sa situation vis-à-vis de l'encadrement technique des équipes le 01/03/2019,

Considérant les dispositions de l'article 11.3.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Considérant qu'une 1^{ère} application de la sanction sportive a été appliquée entre le 06/11/2018 et le 04/02/2019 (voir pv du 04/02/2019),

Considérant qu'entre le 04/02/2019 et le 01/03/2019 l'équipe de VILLABE E.S. a disputé 1 rencontre de championnat (le 11/02/2019),

Par ces motifs,

Fait application de la décision de la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football réunie le 22/03/2019 en retirant 1 POINT FERME à l'équipe de VILLABE E.S. au classement 2018/2019.

20528909 CROSNE FUTSAL 1 / VILLABE ES 1 du 31/03/2019

Forfait non avisé de VILLABE ES 1 (2^{ème} forfait).

CROSNE FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

VILLABE ES 1 (-1pt – 0 but).

Poule B

BAGNEUX FUTSAL 2 - 550647

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (Relevé comptable arrêté au 31/12/2019) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club de BAGNEUX FUTSAL est devenu à nouveau en infraction le 28/03/2019 suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 28/03/2019 et le 01/04/2019, l'équipe de BAGNEUX FUTSAL 2 avait une rencontre de championnat au calendrier le 31/03/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe 2 de BAGNEUX FUTSAL.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

20529003 BAGNEUX FUTSAL 2 / ESPOIR MELUNAIS 1 du 31/03/2019

Forfait non avisé d'ESPOIR MELUNAIS 1 (2^{ème} forfait).

BAGNEUX FUTSAL 2 (3pts – 5 buts).

ESPOIR MELUNAIS 1 (-1pt – 0 but).

Poule C

ACCES FC 2 - 554379

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (Relevé comptable arrêté au 31/12/2019) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club d'ACCES est devenu à nouveau en infraction le 08/03/2019 suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 18/03/2019 et le 01/04/2019, l'équipe d'ACCES FC 2 a disputé 1 rencontre de championnat le 30/03/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe 2 d'ACCES FC.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Poule D**20529181 JOUY LE MOUTIER FC 1 / LES PETITS PAINS 1 du 30/03/2019**Forfait non avisé des PETITS PAINS 1 (2^{ème} forfait).

JOUY LE MOUTIER FC 1 (3pts – 5 buts).

LES PETITS PAINS 1 (-1pt – 0 but).

20529182 NOUVEAU SOUFFLE FC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1 du 30/03/2019Forfait non avisé de CHANTELOUP LES VIGNES 1 (2^{ème} forfait).

NOUVEAU SOUFFLE FC 1 (3pts – 5 buts).

CHANTELOUP LES VIGNES 1 (-1pt – 0 but).

BAGNOLET FC 1 – 581825

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/03/2019 : mise hors compétition de l'équipe de BAGNOLET FC 1.

Feuilles de Match Manquantes

2^{ème} et dernier rappel sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels au club recevant (art. 44 RSG LPIFF) :

Régional 3 - B

20528998 NOGENT US 94 1 / MYA FUTSAL 1 du 16/03/2019

Feuille de Match Informatique – non utilisée ou non transmise
--

Semaine du 26/03/2019 au 31/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 2 / B	20528820	CHAMPS FUTSAL 2	ROISSY EN BRIE FUTSAL 1	30/03/2019
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Oui (CHAMPS FUTSAL)		
Motif non Utilisation FMI		Problème technique avec le chargement du match		
Décision Section		Pris note, passe à l'ordre du jour		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / A	20528912	ST MAURICE AJ 1	VITRY CA 1	30/03/2019
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Oui (ST MAURICE AJ)		
Motif non Utilisation FMI		Impossibilité de transmission de la FMI suite à la détérioration de la tablette à l'issue du match.		
Décision Section		La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant : <ul style="list-style-type: none"> - Le score match - Les éventuels avertissements - Les joueurs ayant participé au match 		

Futsal Féminines – phase 2**Poule B****21359886 PERSANAISE CFJ 1 / B2M FUTSAL 1 du 25/03/2019**

Réception de la feuille de mach, la Commission enregistre le forfait non avisé de B2M FUTSAL 1 (1^{er} forfait).

PERSANAISE CFJ 1 (3pts – 5 buts).

B2M FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

21359880 TORCY EU FUTSAL 1 / AVON FC 1 du 17/03/2019

Réception de la feuille de mach, la Commission enregistre le forfait non avisé d'AVON FC 1 (1^{er} forfait).

TORCY EU FUTSAL 1 (3pts – 5 buts).

AVON FC 1 (-1pt – 0 but).

21359876 AGIR ENSEMBLE 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/04/2019

Réception de l'attestation d'indisponibilité de la Mairie de DRANCY.

La Commission reporte ce match au 26/04/2019.

Situation du club d'AGIR ENSEMBLE (551160)

La Commission,

Considérant que lors de ses réunions du 03/12/2018 et du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018 (2^{ème} quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) et le 14/02/2019 (relevé comptable arrêté au 31/12/2019),

Considérant que le club d'AGIR ENSEMBLE n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour, Considérant que depuis le 25/03/2019 (date de la dernière réunion), l'équipe d'AGIR ENSEMBLE a disputé une rencontre de championnat le 27/03/2019,

Par ces motifs,

Fait application des décisions du Comité de Direction des 03/12/2018 et 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe d'AGIR ENSEMBLE.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Futsal U18 – phase 2**Poule A****21358838 SC PARIS 1 / ISSYLE MOULINEAUX FC 1 du 06/04/2019**

Demande d'inversion de SC PARIS 1.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de ISSY LES MOULINEAUX FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 05/04/2019 – 12h00.

Poule B**21358770 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / SPORTIF DE GARGES 1 du 12/05/2019**

Rappel :

La Commission reste toujours dans l'attente d'un retour du club de SANNOIS FUTSAL CLUB pour les disponibilités de son gymnase.

21358774 LES ARTISTES 1 / SANNOIS FUTSAL CLUB 1 du 23/03/2019

Forfait non avisé de SANNOIS FUTSAL CLUB 1 (1^{er} forfait).

LES ARTISTES 1 : 3pts – 5 buts.

SANNOIS FUTSAL CLUB 1 : -1pt – 0 but.

21358792 PARIS XV FUTSAL 1 / SANNOIS FUTSAL CLUB 1 du 30/03/2019

Lecture du rapport de l'arbitre officiel - Forfait non avisé de SANNOIS FUTSAL CLUB 1 (2^{ème} forfait).

FUTSAL PARIS XV 1 : 3pts – 5 buts.

SANNOIS FUTSAL CLUB 1 : -1pt – 0 but.

La Commission réclame la feuille de match de la rencontre.

21358776 SPORTIFS DE GARGES 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 23/03/2019

Réception de la feuille de mach, la Commission enregistre le forfait non avisé de DRANCY FUTSAL 1 (1^{er} forfait).

SPORTIFS DE GARGES 1 (3pts – 5 buts).

DRANCY FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

21358790 PARIS ACASA 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 30/03/2019

Lecture du rapport de l'arbitre officiel - Forfait non avisé de DRANCY FUTSAL 1 (2^{ème} forfait).

PARIS ACASA 1 : 3pts – 5 buts.

DRANCY FUSTAL 1 : -1pt – 0 but.

La Commission réclame la feuille de match de la rencontre.

21358729 LA COURNEUVE AS 1 / SC MARCOUVILLE 2 du 23/03/2019

Ce match se jouera le lundi 08/04/2019.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

Futsal U18 – Feuilles de match en retard

Les feuilles de mach des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule A – 21358820 SPORTETHIQUE LIVRY 1 / ATAINVILLE FUTSAL 1 du 23/03/2019

Poule A – 21358821 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / SC MARCOUVILLE 1 du 23/03/2019

Poule B – 21358777 PARIS CDG FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 23/03/2019

Poule C – 21358728 FUTSAL PAULISTA 1 / B2M FUTSAL 1 du 24/03/2019

2^{ème} et dernier rappel :

Poule B - 21358766 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / PARIS ACASA 1 du 17/03/2019

Poule C – 21358719 PARIS XIV FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 17/03/2019